

rendez-vous RDV

la lettre du CAUE de la Drôme
N°74 // NOVEMBRE 2021

Département de la Drôme **L'Auberge des Dauphins réhabilitée en maison de site**

“ Relier le PLUi
à la vie quotidienne ”

Isabelle Decauville
Communauté des
communes du Diois

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e



Département de la Drôme L'Auberge des Dauphins réhabilitée en maison de site

Cet été, le public a redécouvert les fastes de l'Auberge des Dauphins. Sous les éclatants décors en staff rénovés de son Salon doré, les visiteurs ont pu parcourir un avant-goût de l'exposition permanente qu'elle accueillera une fois le chantier terminé. "Folie" architecturale, l'ancienne auberge-relais est transformée en un lieu d'accueil, d'animation et de découverte, à la fois scientifique, historique et sensible, de la forêt de Saoût⁽¹⁾. Le projet de réhabilitation porté par le Département de la Drôme s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des patrimoines historique et naturel et d'amélioration de l'accueil des 130 000 visiteurs annuels de ce site remarquable.

Le renouveau de l'Auberge

La construction est édifiée entre 1928 et 1930 par l'architecte Paul Boyer qui s'inspire du domaine de Trianon à Versailles. Bâtie sur deux étages et bénéficiant d'un toit-terrasse, elle allie la rigueur de l'architecture classique à la technicité du béton, un matériau très moderne pour l'époque. Elle met alors en scène des décors particulièrement recherchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le projet actuel conçu par l'équipe de l'Atelier Philippe Madec⁽²⁾ concilie valorisation patrimoniale et écriture contemporaine. L'Auberge des Dauphins est réhabilitée avec l'attention portée aux monuments historiques, tandis qu'une extension de verre et de bois répond aux exigences d'un équipement recevant du public. Enchâssée dans la roche à

l'arrière de l'édifice, elle abritera les locaux techniques mais aussi les circulations nouvelles nécessaires pour l'accessibilité de tous aux différents niveaux.

Le visiteur peut déjà constater le travail sur-mesure entrepris pour restaurer l'existant : reprise des altérations du béton en façades, restitution à l'identique des parties manquantes des balustrades en ciment, conservation et restauration des menuiseries (doublées par des fenêtres intérieures pour assurer l'isolation), etc. Il peut aussi admirer la remise en valeur du Salon doré. Le chantier achevé et l'Auberge entièrement rouverte au public, ce beau lieu abritera un espace de convivialité (petite restauration). Le visiteur bénéficiera d'un accès libre au rez-de-chaussée. Des espaces y seront aussi dédiés à l'accueil (billetterie, boutique...), à la découverte du site et à la rencontre des écogardes. L'étage sera d'accès payant. Il abritera des espaces d'expositions permanente et temporaires. Des dispositifs multimédias d'interprétation et des jeux de manipulation rythmeront la visite. Enfin, la déambulation sur le toit-terrasse offrira un point de vue privilégié sur le site. Des activités événementielles y seront également organisées.

Une maison de site

Le massif de Saoût – un synclinal perché au sens géologique – est un "vaisseau de pierre" unique en Europe. De hautes falaises culminant aux Trois Beccs à plus de 1 500 m d'altitude, ceignent une vallée encaissée



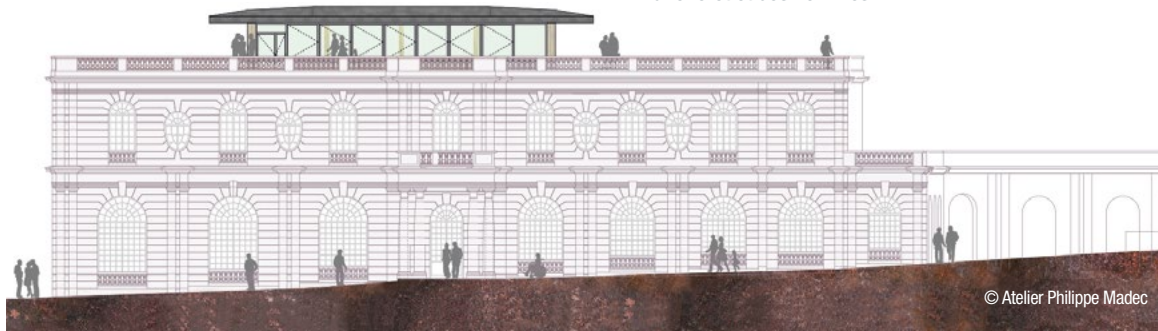
© Atelier Philippe Madec

- ▲ Projet architectural : élévation ouest côté Salon doré
- ▼ et élévation sud côté entrée principale



© Arc-en-Scène

- ▲ Projet scénographique pour l'exposition permanente sur les thèmes : les secrets du synclinal, une arche du vivant, une forêt et des hommes



© Atelier Philippe Madec

de 12 km de long sur 3 km de large. La forêt recouvre ses versants. Construite à l'initiative de Maurice Burrus, industriel fortuné alors propriétaire du site, l'Auberge est conçue comme partie d'un vaste projet d'ouverture au tourisme de ce monument naturel : elle est imaginée comme une halte dans le parcours de visite. Très fréquentée à ses débuts, elle ne retrouve pas sa notoriété après-guerre, elle est définitivement fermée. Le bâtiment ne retrouvera pas d'usage et sera laissé à l'abandon.

Fin 2003, quelques décennies plus tard, le Département fait l'acquisition de la forêt de Saoû dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles. Le constat est alarmant. Une démolition est même envisagée, mais le CAUE contribue à mettre en évidence l'intérêt patrimonial de conserver l'édifice. En 2006, des travaux de sauvegarde sont entrepris pour sa mise hors d'eau et hors d'air. Ils ont pour objectifs d'empêcher qu'il ne se dégrade davantage et d'assurer la sécurité du public. Reste à lui conférer une nouvelle vocation mais laquelle ? Quel programme développer sur près de 800 m² ? Le choix de sa transformation en "maison de site" intervient en 2011 à l'issue d'une étude de définition⁽³⁾ menée de manière concertée avec les partenaires publics et associatifs du Département. Elle fonde les bases du projet et permet de débattre autour de scénarios d'aménagement et d'envisager les implications budgétaires.

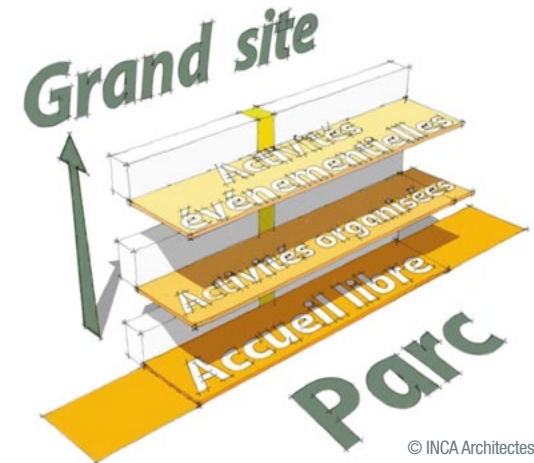
Temps long du projet... De nombreuses autres étapes ont été nécessaires. Lors des phases de programmation⁽⁴⁾ et de consultation de maîtrise d'œuvre, le CAUE a poursuivi son accompagnement auprès du service Environnement, sports, nature (porteur du projet), aux côtés des autres services du Département associés à la

démarche (Conservation du patrimoine, Bâtiments). Puis, les phases de conception et d'autorisations⁽⁵⁾ ont suivi avant le lancement du chantier en 2019.

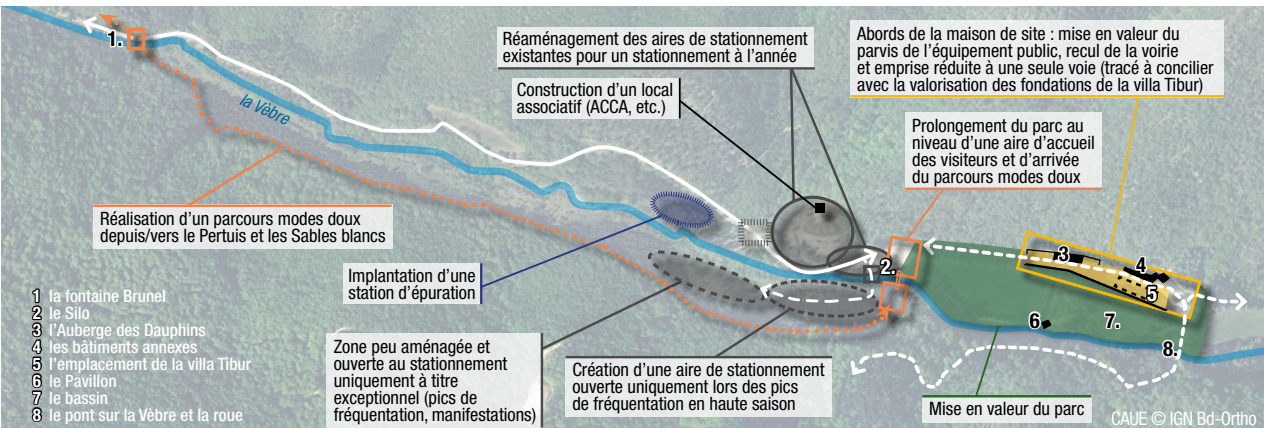
Un projet global

Un bel alignement de cèdres centenaires borde l'allée menant à l'Auberge. En plein cœur de la forêt, l'ambiance évolue ici vers celle d'un parc urbain. Le projet de maison de site ne pouvait pas s'opérer sans une remise en valeur des évidentes qualités patrimoniales et paysagères du lieu. Il comprend donc un volet d'aménagements paysagers⁽²⁾ dont le périmètre ne s'arrête pas aux limites du parc. En effet, une hausse de la fréquentation du site est attendue. Or, les aires de stationnement actuelles sont déjà saturées lors des pics de fréquentation estivale. Elles vont donc aussi changer de physionomie afin d'améliorer l'expérience de visite et adapter les modalités de stationnement. Le parc sera revalorisé et prolongé, la place de la voiture modifiée et un seuil d'accès composé au bénéfice des piétons et cyclistes. Pour atteindre ce "cœur du site", la pratique du vélo est incitée avec la création d'une piste cyclable dès l'entrée de la forêt au Pertuis ou au départ de l'aire de stationnement des Sables blancs. Ces lieux ont aussi été sobrement réaménagés. L'Auberge est ainsi le fleuron d'un projet global⁽⁶⁾ participant à préserver, gérer durablement et mieux ouvrir au public la forêt de Saoû. Plus modeste mais non moins essentielle, la rénovation des bâtiments situés à proximité et leur reconfiguration intérieure ont notamment permis d'installer les bureaux de la nouvelle équipe en charge d'animer la maison de site.

- (1) Pour en savoir plus : www.aubergedesdauphins.fr
(2) Atelier Philippe Madec (architecte mandataire), L'Office Architecture (architecte), Detry & Levy Associés (architecte du patrimoine), Franck Neau (paysagiste), Arc-en-Scène (scénographe), Brizot-Masse Ingénierie (BET structure), ATEKENERGIE (BET fluides), Géonomie (BET environnement), Dicobat (BET VRD, économiste), Orféa acoustique (acousticien).
(3) Étude menée de 2008 à 2010 par INCA Architectes (mandataire), Géosystème et Alter ID Conseils.
(4) Élaboration concertée du Projet Scientifique et Culturel (incluant la programmation architecturale) ; étude de programmation du contenu muséographique et scénographique confiée à Aurélie Léonardi (muséographe) et à l'agence 9b+ (design) ; mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE pour le programme d'aménagement des accès et abords de l'Auberge.
(5) Procédure d'autorisation ministérielle requise en site classé.
(6) Coût total de l'opération : 7 276 098 € HT (bâtiments dont environ 3 200 000 € HT de travaux pour la réhabilitation de l'Auberge, scénographie et contenus, aménagements extérieurs, réseaux divers, études...) (piste cyclable non incluse). Financement : Département de la Drôme - Taxe d'aménagement (80,5%) ; Région Auvergne-Rhône-Alpes - volet territorial du Contrat de plan État-Région (11,5%) ; Fonds national d'aménagement et de développement du territoire - FNADT (5,7%) ; Biovallée (2,3%).



- ▲ Principe d'intervention retenu lors de l'étude de définition
- ▼ Scénario arrêté pour l'aménagement des abords de l'Auberge et des accès à la maison de site





“ Relier le PLUi à la vie quotidienne ”

Isabelle Decauville
Chargée de mission planification
Communauté des communes du Diois

La Communauté des communes du Diois (CCD) élabore un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les communes ont transféré leur compétence en 2017 et la procédure PLUi était prescrite dès mai 2018. Quelques mois plus tard, Isabelle Decauville intégrait le poste nouvellement créé de chargé de mission planification. Pour cette native du Diois, « revenir au pays n'était pas prémédité, mais l'occasion était trop belle pour ne pas la saisir ». Elle venait de passer trois ans en Bourgogne dans un bureau d'études se consacrant aux démarches d'urbanisme réglementaire intercommunales (SCoT, PLUi). C'était donc aussi l'opportunité pour elle de changer de posture et « d'être plus en lien avec le projet politique ». Depuis, la jeune urbaniste accompagne les élus du Diois dans l'application ou l'évolution des documents d'urbanisme en vigueur et bien sûr, participe activement à la démarche d'élaboration du PLUi.

Comment contribuez-vous à l'élaboration du PLUi ?

Une telle démarche sur 50 communes, même s'il s'agit d'un territoire rural avec seulement 9 habitants au km², nécessite la participation de très nombreux acteurs : les élus et services communautaires, les élus communaux, les services de l'État et les autres personnes publiques associées, les bureaux d'études à qui la CCD a confié la réalisation du PLUi⁽¹⁾, la Ville de Die inscrite dans le programme *Petites villes de demain*, la population... Je suis donc d'abord chargée de leur mobilisation et de tout ce que cela implique en termes de logistique ou de communication. Il faut aussi parfois mettre de l'huile dans les rouages pour aboutir à un consensus. La CCD joue un rôle pivot dans la relation entre tous ces acteurs.

Et puis, les lois ont changé, le renouvellement urbain doit aujourd'hui être privilégié. Ce contexte n'est pas encore bien intégré. Ce n'est pas évident non plus de comprendre pourquoi les problématiques de l'agriculture, des déplacements, du climat, etc. sont abordées dans un document d'urbanisme. Mon rôle est donc aussi d'informer les élus et les habitants.

Ensuite, le risque est grand de perdre l'échelon communal, de faire du "hors-sol". Les bureaux d'études apportent une vraie expertise et assurent le bon niveau d'analyse à l'échelle intercommunale mais mener une analyse fine sur chacune des 50 communes représente un travail très conséquent. C'est pourquoi je participe à la production des documents, en particulier tout ce qui est cartographique : bilan de la consommation

foncière sur les 10 dernières années, repérage avec les élus communaux des potentiels en renouvellement urbain (logements inoccupés, dents creuses, divisions parcellaires...), etc. Je fais remonter les données locales, je sers de "courroie de transmission" !

Cette posture d'appui aux bureaux d'études était-elle anticipée ?

En grande partie... Avec Pascal Albert, le responsable du pôle aménagement-urbanisme, nous avons cherché à bien dimensionner la commande. Grâce à mon expérience en bureaux d'étude, je sais à quel point certaines tâches sont chronophages. Prendre part au diagnostic cartographique nous semblait donc essentiel. La production des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prend aussi beaucoup de temps mais dans ce cas, l'expertise extérieure est nécessaire. Si le nombre prévu d'OAP s'avère insuffisant, nous déclencherons des prestations complémentaires. Le marché le prévoit. Le but est de garder une relation sereine avec les bureaux d'études.

Quelle est la prochaine étape ?

Le travail sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) va débiter. Pour préparer cette étape, il a fallu au préalable "faire territoire". Avec un contexte montagnard marqué par des ruptures fortes, il était nécessaire de partager les points communs entre les bassins de vie du Diois. Ou montrer que les modes de vie sont déjà intercommunaux : il est rare d'avoir son activité professionnelle là où l'on habite, on va faire ses courses à Die...

Le PADD sera l'occasion de réfléchir à un projet cohérent entre toutes les communes, mais aussi de porter un projet intercommunal, de faire le lien entre les différentes politiques sectorielles portées par la CCD. Par exemple, entre les politiques urbanisme, tourisme et environnement sur l'épineux problème de la ressource en eau. Ainsi, chacune des commissions intercommunales (la commission PLUi bien sûr, mais aussi les commissions tourisme, énergie, agriculture, économie, etc.) sera sollicitée pour engager une réflexion générale et transversale. L'enjeu sera pour moi de "donner à voir" les outils d'urbanisme à disposition dans le PLUi.

(1) URBE0, mandataire (urbanisme, paysage et architecture), Biotope (environnement et écologie), EOHS (habitat), DELSOL Avocats (juridique)